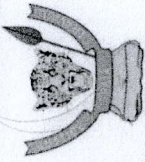


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 167/2024

A LA SOCIETE PANAFRICAINNE DE METAUX-CONGO « PAM CONGO »

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux subaquatiques de désensablement de deux éléments de batardeaux des pertuis aval, ainsi qu'au débardage de l'élément de fond du groupe 3 d'Inga 1, conclu avec la SNEL

SA, pour un montant total hors taxe de Euros douze mille quatre cent (€ 12 400) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit Euros quatre-vingt-six, quatre-vingt centimes (€ 86,80), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 22/08/2024.

Directeur Administratif et Financier



Mc. Claude KAYINDU MINDA
Directeur Général